



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

*La ministre*

*Paris, le – 8 AVR. 2024*

Madame la Sénatrice,

Vous avez appelé mon attention sur la préparation de la rentrée scolaire 2024 au sein de votre département.

Attentive à vos préoccupations, je tiens à vous assurer de ma détermination à garantir, à chaque élève, une offre éducative de qualité, afin que tous puissent disposer des mêmes chances de réussite, où qu'ils soient scolarisés.

Grâce au budget de l'Éducation nationale pour l'année 2024, nous consacrons les efforts consentis en faveur de la poursuite des politiques prioritaires définies par le Président de la République et de la mise en œuvre du choc des savoirs visant à améliorer le niveau scolaire des élèves, de la maternelle au lycée.

A la rentrée scolaire 2024, 83 000 élèves de moins sont attendus, au niveau national, dans les premier et second degrés publics. Les moyens d'enseignement prévus permettront cependant une amélioration du taux d'encadrement, répondant ainsi aux priorités pédagogiques et éducatives.

S'agissant de la Haute-Vienne, les effectifs dans le premier degré diminuent de 469 élèves, justifiant les retraits d'emplois dans une logique d'équité territoriale avec les départements d'autres académies connaissant une augmentation de leur démographie scolaire. Le taux d'encadrement au sein de l'académie ne se verra pas affecté et demeure supérieur à la moyenne nationale, laissant présager des conditions d'apprentissage préservées.

.../...

Madame Isabelle BRIQUET  
Sénatrice de la Haute-Vienne  
Sénat  
75291 PARIS CEDEX 06

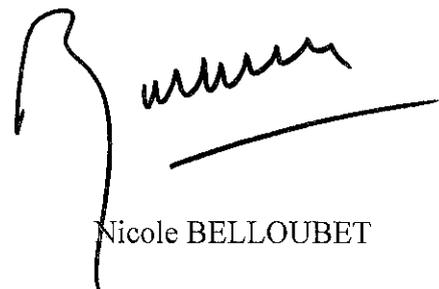
Dans le cadre de l'élaboration de la carte scolaire, comme vous le savez, des concertations entre la direction académique, les services de la préfecture et les élus locaux sont mises en place dans l'objectif d'anticiper et de partager en toute transparence les prévisions démographiques et de prendre connaissance des projets d'aménagement portés par les communes. Cette démarche permet de prendre le temps nécessaire pour construire avec les élus des réponses adaptées aux spécificités locales des collectivités territoriales, premières partenaires de l'École dans l'accomplissement des missions qui lui sont dévolues.

Je peux vous témoigner du soin et de la vigilance apportés à chaque situation de la part des services de Mme la rectrice de l'académie de Limoges, à qui j'ai demandé de vous tenir informée des décisions prises pour garantir des conditions d'enseignement optimales lors des prochaines phases d'ajustement.

Soyez également assurée qu'une attention particulière sera portée à la problématique du remplacement des professeurs absents que vous évoquez, et qui constitue une préoccupation majeure à tous les niveaux puisqu'elle touche à la continuité et à la qualité du service public.

En ce qui concerne la revalorisation de la rémunération des personnels, nécessaire à la reconnaissance de leur engagement au service de la réussite des élèves, tous les enseignants ont bénéficié dès septembre dernier d'une augmentation de salaire sans condition de 125 à 250 euros par rapport à l'année précédente. Un effort très important a été fait pour les enseignants en début de carrière. Leur rémunération est désormais au-dessus de la moyenne de celle des enseignants des pays de l'OCDE. En fin de carrière, des augmentations de salaire ont été également réalisées. Pour ceux qui sont en milieu de carrière, un travail sera mené avec les organisations représentatives pour voir de quelle manière il est possible d'améliorer leurs situations. Par ailleurs, dans le cadre du Pacte enseignant, des missions complémentaires sont proposées aux enseignants et rémunérées à hauteur de 1 250 euros bruts par an et par mission.

Je vous prie de croire, Madame la Sénatrice, à l'assurance de ma considération distinguée *et attention*.



Nicole BELLOUBET